

une déclaration au sujet des termes des accords conclus depuis le dernier rapport qui a été fait à la Chambre et à propos des négociations présentement en cours.

J'ai quelques brèves remarques à faire sur une question qui ne figure pas dans le discours du trône, celle des cartels. Le Gouvernement nous déclare qu'il est à conclure des accords avec les gouvernements d'autres pays, afin de permettre l'expansion du commerce international. Il s'agit, entre autres choses, d'accroître l'embauchage. Cependant, la production et le commerce tombent, dans certains cas, sous la domination de cartels et ils se trouvent visés par d'autres accords. Ceux qui participent à de tels accords de cartel n'ont nullement à se préoccuper de l'embauchage et ils peuvent, à certains égards, contrecarrer l'objet des lois pratiques qui visent le commerce. Le Gouvernement a chargé une commission d'enquêter sur les cartels au Canada, et cet organisme a présenté un rapport. Certaines observations ont été formulées. Je suis surpris de ce que le Gouvernement, bien qu'il ait eu en sa possession le rapport en question n'ait rien dit dans le discours du trône de ce qu'il entend faire relativement aux recommandations de la commission. Le peuple canadien désire savoir, et la Chambre compte qu'on lui dira quelles mesures le Gouvernement entend prendre en vue de donner suite à l'ensemble ou à quelques-unes des quatre ou cinq recommandations que la commission a formulées.

On me permettra d'aborder un autre point dont il n'est pas question dans le discours du trône, et qui a trait à un autre rapport. Le Gouvernement a établi l'an dernier deux commissions dont l'une devait enquêter sur l'impôt perçu des corporations familiales et sur les rentes viagères, tandis que l'autre était chargée d'étudier la taxation des coopératives. Or ces commissions ont fait rapport. On a donné suite intégralement aux recommandations de l'organisme qui a enquêté sur la taxation des corporations familiales, dans la mesure où les commissaires sont tombés d'accord. Quant à l'autre rapport, il n'a entraîné l'adoption d'aucune mesure et personne ne nous laisse entendre qu'on y donnera suite. Je me rends compte qu'il serait plus opportun d'aborder ce sujet au moment de l'examen du budget. Si j'en fais mention maintenant, c'est pour informer le ministre des Finances que nous attendrons de lui une déclaration à ce propos. Je désire demander si le Gouvernement nous mettra au courant de ses intentions en ce qui touche les conclusions de la commission sur la taxation des coopératives. Je ne voudrais pas anticiper sur le budget mais voilà néanmoins l'un des points sur lesquels nous attendons des explications.

Les lois fiscales canadiennes sont un amas de mesures de fortunes accumulées pendant un quart de siècle et elles ne reposent sur aucun principe scientifique. Elles sont le produit des circonstances mais elles se sont tellement multipliées qu'il est désormais impossible au Gouvernement de les appliquer efficacement.

Dans l'ensemble, notre régime fiscal est suranné. Le Gouvernement le reconnaît d'ailleurs, je suppose. L'application de ces lois est devenue par la force des circonstances, passablement arbitraire. Non seulement notre législation fiscale est-elle un mélange confus de mesures de fortune improvisées, sans le moindre souci des conséquences possibles, pour le prélèvement de fonds dont on avait un pressant besoin, mais plusieurs de ces lois sont fondamentalement mauvaises en ce sens qu'elles sont rétrogrades, qu'elles découragent les producteurs et vont à l'encontre de leur but principal, celui de rapporter le revenu le plus élevé possible tout en n'entravant que le moins possible les rouages de notre économie.

Tous ont été heureux d'apprendre de la bouche du ministre du Revenu national (M. McCann) qu'une réduction sensible d'impôts était prévue pour le prochain budget. Voici, selon le compte rendu du *Citizen* d'Ottawa, ce qu'il a déclaré au cours du discours qu'il a prononcé, à Renfrew, le 11 mars dernier :

Le prochain budget sera moins considérable. Il est difficile de dire dans quelle proportion. Nous ne saurions le savoir d'ici la fin de la conférence fédérale-provinciale, mais il devrait être diminué de quelque 50 p. 100.

Voilà une déclaration importante, surtout dans la bouche du ministre du Revenu national. Je suppose qu'une déclaration aussi importante n'a pas été formulée sans l'approbation du ministre des Finances. En face d'une réduction aussi considérable que celle qu'on nous promet, nous sommes en droit de nous attendre que l'exposé budgétaire nous annonce une diminution générale des impôts de l'ordre de 50 p. 100. Lorsque le ministre du Revenu national aura une telle réalisation à son actif, nous voudrions sans doute le nommer à la place du présent ministre des Finances.

Je passe maintenant à la question des relations ouvrières. Les ouvriers, syndiqués ou non, ont largement contribué au succès de notre effort de guerre. Depuis la fin des hostilités, les ouvriers canadiens ont, dans l'ensemble, fait preuve d'une patience admirable en attendant que le Gouvernement mît au point son programme de reconversion, qui, la réclame électorale nous le promettait, devait fournir "du travail à tous". Il est à l'honneur des ouvriers et de leurs chefs que, pendant qu'ils attendaient l'exécution des promesses électorales, le Canada ait eu moins à